

M. le président: Crédits supplémentaires pour 1967-1968, le ministère des Finances.

LES FINANCES

4c. Administration—Subvention au fonds de dotation de l'Institut Vanier de la famille—The Vanier Institute of the Family, \$236,869.

L'hon. M. Fulton: Eu égard aux circonstances, je propose que le comité lève la séance et fasse rapport de l'état de la question et que monsieur l'Orateur reprenne son fauteuil, pour permettre au leader du gouvernement à la Chambre de proposer l'ajournement, qui s'impose, à mon avis, dans les circonstances.

L'hon. M. MacEachen: Nous avons mis en délibération les travaux de la Chambre pour le reste de la journée, les subsides du ministère des Finances, et il n'est nullement question de motion.

L'hon. M. Fulton: Je propose alors que le comité lève la séance et fasse rapport de l'état de la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous rappelez-vous le 5 février 1963? La route a été longue.

(La motion de l'honorable M. Fulton est adoptée par 79 voix contre 78.)

M. le président: Je déclare la motion adoptée. (*Applaudissements*)

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais mettre en discussion l'article n° 64 du *Feuilleton*.

L'hon. M. Starr: J'invoque le Règlement. Après ce qui est arrivé ce soir, la Chambre ne devrait être saisie d'aucune autre motion. La Chambre devrait ajourner ses travaux. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: Le député comprendra qu'il n'incombe pas à la présidence de lever la séance à l'heure qu'il est. Il appartient au gouvernement de proposer l'examen de travaux même à cette heure tardive. Il est toujours loisible à l'opposition de proposer une motion d'ajournement.

• (9.50 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège... (*Applaudissements*)

Il y a toujours des raisons pour enfreindre la règle, et je prends la parole en cette occasion pour vous signaler la situation dans laquelle se trouve présentement la Chambre. C'est une longue route où il n'y a pas de poubelles. (*Applaudissements*)

Je me souviens si bien du 5 février 1963, alors qu'on avait décidé que le gouvernement était tombé. Ce sont les vis-à-vis qui avaient dit cela. Qu'ils portent maintenant le poids de leur propres paroles. (*Applaudissements*)

Des voix: Démissionnez.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je constate avec plaisir que le parti conservateur s'est enfin trouvé un chef.

M. Crouse: Ne souhaiteriez-vous pas en avoir un vous-même? (*Applaudissements et exclamations*)

Monsieur l'Orateur...

Des voix: Démissionnez.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés reconnaîtront sûrement qu'il doit y avoir un peu d'ordre à la Chambre au cours des quelques prochaines minutes. Je crois toujours que j'avais raison quand j'ai signalé aux députés que la procédure à suivre était claire et que si des députés voulaient ajourner la séance avant dix heures, on pouvait toujours présenter une motion en ce sens. Voilà, je le répète, la procédure à suivre.

A l'ordre, s'il vous plaît. Le leader du gouvernement a la parole.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, nous avons mis en délibération l'article n° 64 du *Feuilleton*, savoir la deuxième lecture du bill n° C-202, et le ministre est prêt à faire une déclaration.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. On devrait peut-être me permettre d'abord de présenter la motion. Nous pourrions ensuite poursuivre nos délibérations. Cela nous mènerait un peu plus près de dix heures.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

AUGMENTATION DES POURCENTAGES DES PRÊTS ASSURÉS

M. l'Orateur: L'honorable M. Benson, appuyé par l'honorable M. Sharp, propose que le bill n° C-202 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation soit lu maintenant pour la 2^e fois.